

LE CONCOURS DES DÉCORATIONS DE NOËL EST RELANÇÉ

Les locataires de Logis Cévenols sont invités à décorer balcons, fenêtres et hall d'entrée dans l'esprit de Noël, du 12 au 26 décembre.

Déjà, l'an dernier, Logis Cévenols avait invité ses locataires à illuminer balcons, fenêtres ou encore hall d'entrée pour marquer l'esprit de Noël. Cinq lauréats avaient été récompensés par un panier gourmand.

Cet hiver, l'esprit de Noël ne sera pas oublié, dans le respect des consignes de sobriété énergétique : c'est donc un concours de décorations, et non plus d'illuminations, qui sera lancé du 12 au 26 décembre. « Ce concours de Noël avait apporté un peu de chaleur et de bonheur aux locataires. C'est pourquoi nous avons tenu à le relancer, quitte à légèrement changer ses modalités pour tenir compte de la conjoncture difficile vis-à-vis de l'électricité », souligne Philippe Curtil, directeur général de Logis Cévenols. Partie du quartier alsésien de Conilhères en 2020, l'idée poursuit donc son chemin.



Le concours de décorations de Noël invite les locataires à traduire cet esprit de fête pour le rendre visible depuis la rue.

Si les balcons et fenêtres peuvent être décorés, « les résidents pourront également agrémenter les entrées, mais en évitant les arbres de Noël qui, en perdant leurs aiguilles, salissent les sols », rappelle le directeur général.

Le but est de rendre visibles ces efforts de décorations depuis la rue. D'ailleurs, comme en 2021, un jury composé de collaborateurs de Logis Cévenols arpentera les résidences et attribuera des notes aux décorations avant de rendre son verdict

DES DÉCORATIONS VISIBLES DE LA RUE

début janvier 2023. Les vainqueurs seront avisés par leur gardien d'immeuble.

Outre la possibilité de remporter un panier gourmand toujours bienvenu, ce concours offre à tous, petits et grands, la possibilité de s'imprégner et de profiter de la magie de Noël.

Pour concourir, rien de plus simple : il suffit de s'inscrire gratuitement auprès de son gestionnaire de patrimoine ou de son gardien d'immeuble dès le mois de novembre. À vous de jouer !

ASSURANCE LOGEMENT : ENVOYEZ VOTRE ATTESTATION

Beaucoup de contrats d'assurance se termineront le 31 décembre 2022. Si vous êtes dans ce cas, pensez à faire suivre votre attestation d'assurance pour 2023 dès que possible. Ce document prouve que vous êtes couverts pour les dommages que vous pourriez occasionner. À chaque fin de validité des attestations d'assurance, Logis Cévenols adresse un courrier à ses locataires afin de leur demander leur nouvelle attestation et insister sur l'importance de contracter cette garantie.

DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION À LA CITÉ D'ALSACE



Les 40 logements de la cité d'Alsace, à Alès, feront prochainement l'objet d'un chantier de réhabilitation. Pose d'aérations internes et reprise des façades, font partie des travaux envisagés. Après une première réunion lancée en mars 2021 avec les locataires au pied de l'immeuble (photo), Logis Cévenols va donc lancer la première partie du projet concernant les réhabilitations. Le chantier connaîtra un second volet visant à la résidentialisation de la cité d'Alsace, nous y reviendrons.

LES LOCATAIRES DE LOGIS CÉVENOLS VONT ÉLIRE LEURS REPRÉSENTANTS

Les nouveaux représentants des locataires, élus pour 4 ans, siègeront au conseil d'administration pour prendre une part importante dans la vie du bailleur social.

Les locataires de Logis Cévenols sont appelés à voter par correspondance jusqu'au 8 décembre pour élire leurs représentants. Ces derniers, au nombre de quatre, siègeront au Conseil d'administration et, comme tous les autres membres, auront leur mot à dire sur les grandes décisions de Logis Cévenols.

Tous les locataires ont déjà reçu dans leur boîte aux lettres (ou vont recevoir) leur bulletin de vote, ainsi que les modalités pratiques pour participer au scrutin.

Le Conseil d'administration traite tous les sujets fondamentaux de la vie de Logis Cévenols. Les membres sont notamment sollicités pour réfléchir sur la politique des loyers, sur les projets de construction de nouveaux logements ou sur les grands travaux à entreprendre. Ils ont également à voter le budget annuel du bailleur social.

De plus, les administrateurs participent à nombre de commissions d'importance



Les locataires de Logis Cévenols sont représentés par quatre élus au Conseil d'administration.

pour la vie quotidienne des locataires. Par exemple la commission d'attribution des logements ou encore le conseil de concertation locative qui aborde notamment le cadre de vie dans les résidences.

L'autre commission dans laquelle les représentants des locataires sont appelés à siéger est celle de la prévention aux expulsions,

notamment dans le cadre d'impayés de loyers. Une commission qui siège sur les cas pour lesquels la plupart des démarches amiables et contentieuses n'ont pu aboutir. Elle précède alors l'assignation auprès du

tribunal judiciaire.

Cette année, le rôle des administrateurs s'est enrichi après le "mariage" de Logis Cévenols avec le bailleur social 3F Occitanie, nécessaire pour répondre aux exigences de la loi ELAN. Ils participeront à la gestion commune des deux bailleurs sociaux réunis au sein d'une Société anonyme de coordination (SAC). La charge d'administrateur représentant des locataires à Logis Cévenols ne manque donc pas d'importance.

VOTE DU BUDGET ET DU PRIX DES LOYERS



Site internet de l'office
www.logiscevenols.fr

